

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 février 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet (*présent à 16h*)
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Isabelle Lewis, directrice des communications

CE-2015-184-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2015-185-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2015-186-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 FÉVRIER 2015

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 février 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2015-187-DEC CAMPAGNE DE FINANCEMENT / CROIX-ROUGE 2014 / BILAN

ATTENDU la lettre du 9 février 2015 de M. Michel Léveillé, directeur général de la Croix-Rouge canadienne, Québec, adressée à M. Luc Papillon, directeur général de la Ville de Terrebonne, relativement à la campagne de financement de la Croix-Rouge 2014 dont 2 606,40\$ a été amassé par les employés de la Ville de Terrebonne, et ce, dans le but de soutenir les sinistrés de la région ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général de la Croix-Rouge Canadienne, Québec.

CE-2015-188-DEC GUIDE PRATIQUE ET STRATÉGIQUE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS / UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF À LA PETITE ENFANCE QUI PREND RACINE DANS SA COMMUNAUTÉ

ATTENDU le dépôt du guide pratique et stratégique à l'intention des municipalités intitulé « Un service de garde éducatif à la petite enfance qui prend racine dans sa communauté » ;

ATTENDU QUE ce document regroupe un ensemble de renseignements permettant aux municipalités de mieux comprendre l'environnement juridique et

administratif de ce service public d'une grande importance pour le développement des communautés ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du guide pratique et stratégie à l'intention des municipalités intitulé « Un service de grade éducatif à la petite enfance qui prend racine dans sa communauté ».

Que copie du guide soit transmise à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine.

CE-2015-189-DEC FADOQ / CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR D'UNE QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS

ATTENDU la lettre du 9 février 2015 de Mme Agnès Derouin, présidente régionale de la fadoq, région Lanaudière, et le contrat social l'accompagnant, relativement à la signature dudit contrat dans le but de favoriser une qualité de vie des aînés ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Derouin et du contrat social mentionnés ci-dessus.

CE-2015-190-DEC TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / CAROLINE PARÉ C. VILLE DE TERREBONNE / JUGEMENT / 1960, RUE DURIVAGE / ÉVALUATION

ATTENDU la décision rendue par le tribunal administratif du Québec le 12 février 2015 dans l'affaire Caroline Paré c. Ville de Terrebonne relativement à la contestation de la valeur inscrite au rôle pour le 1960, rue Durivage à Terrebonne

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la décision rendue le 12 février 2015 par M. Pierre Séguin, j.a.t.a.q. ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision rendue devant le juge Pierre Séguin, laquelle détermine la valeur réelle de l'unité d'évaluation à 646 400\$ située au 1960, rue Durivage à Terrebonne.

CE-2015-191-DEC COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / MAISONS DES JEUNES DE TERREBONNE / RÉVISION PÉRIODIQUE / EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES

ATTENDU la décision de la commission municipale du Québec relativement à une demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Maisons des jeunes de Terrebonne rendue le 12 février 2015 ;

ATTENDU QUE la commission municipale a confirmé la reconnaissance de l'organisme comme étant exempt des taxes foncières.

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision favorable rendue par la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Maisons des jeunes de Terrebonne à l'égard de l'immeuble situé au 1150-1154, côte Boisée sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

CE-2015-192-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / DOUBLE COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la double commission : famille et culture du 1^{er} décembre 2014.

**CE-2015-193-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 2 / TABLE DES MATIÈRES
DU RECUEIL DES POLITIQUES (VOLUME 1)**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 2 modifiant la table des matières du recueil des politiques (volume 1) concernant les modifications suivantes :

- remplacer les lettres « DG » par « POL » dans la codification séquentielle ;
- mettre à jour la dénomination de certaines commissions ;
- ajouter les deux (2) commissions suivantes :
 - commission de la culture, du patrimoine et du tourisme ;
 - commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 2 de la table des matières du recueil des politiques (volume 1).

**CE-2015-194-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 35 / MODIFICATION DE LA
DIRECTIVE DIR. 1000.2 / STRUCTURE DES
POLITIQUES, DES DIRECTIVES GÉNÉRALES ET DES
PROCESSUS INTERDIRECTIONS**

ATTENDU le dépôt du feuillet de la mise à jour numéro 35 de la directive DIR.1000.2 Structure des politiques, des directives générales et des processus interdirections pour y apporter les corrections suivantes :

- modification du terme « procédures » par « processus » ;
- au point 3.2.2, mise à jour de la codification des politiques (ajout des nouvelles commissions et corrections à la dénomination de certaines commissions) ;
- au point 3.2.3, mise à jour de la codification des directives générales et processus interdirections.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 35 et de la directive DIR.1000.2 modifiée.

**CE-2015-195-DEC MANDAT / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE / ENTENTE SPÉCIFIQUE EN
IMMIGRATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ATTENDU la conclusion en février 2014 d'une entente spécifique en matière d'immigration entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Lanaudière;

ATTENDU QUE cette entente avait pour but de favoriser l'accueil et l'intégration économique, sociale, linguistique et culturelle des personnes immigrantes, des personnes issues des communautés culturelles ainsi que l'établissement de relations interculturelles harmonieuses dans la région de Lanaudière et de déterminer également le rôle et les responsabilités des parties;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-02-2014 autorisant la Ville de Terrebonne à signer l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est la seule municipalité de Lanaudière à avoir signé une entente particulière avec le MIDI à l'intérieur de l'entente spécifique en matière d'immigration conclue avec la CRÉ de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pu bénéficier de ce statut particulier compte tenu du fait qu'entre 2003 et 2012, la MRC Les Moulins a reçu 44% de la population immigrante au sein de la région de Lanaudière, dont la vaste majorité sur le territoire de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette entente particulière prévoit le versement par le MIDI d'une somme de 50 000\$ sur cinq (5) ans à la Ville de Terrebonne pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, soit une enveloppe globale de 250 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne coopère à la mise en œuvre de cette entente en contribuant financièrement pour un montant total maximum de 250 000\$, soit 50 000\$ par année sur cinq (5) ans;

ATTENDU l'adoption par le gouvernement du Québec, en novembre 2014, du projet de Loi 28, qui prévoit entre autres l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec;

ATTENDU QUE lors de la séance du 29 janvier 2015, la CRÉ de Lanaudière a adopté la résolution numéro CRÉ-CA-14-83-15, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, annonçant son retrait de l'entente spécifique en immigration considérant que la mise en œuvre de l'entente n'a pas encore débuté;

ATTENDU QUE dans le contexte d'abolition des CRÉ, cette décision est motivée par le fait qu'à partir de maintenant, la CRÉ de Lanaudière n'est plus en mesure d'assurer le suivi et la concertation de cette entente pour laquelle des sommes du Fonds de développement régional (FDR) étaient consenties;

ATTENDU QUE dans le cadre de son entente particulière avec le MIDI et la CRÉ de Lanaudière, la Ville de Terrebonne a déjà amorcé des démarches et investi des sommes pour la production d'un premier plan d'action en immigration, notamment en accordant un mandat d'accompagnement professionnel (CE-2014-889-DEC) visant à développer des services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sur son territoire;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 351-07-2014 adoptant le plan d'action préliminaire 2014 en immigration découlant de la signature de l'entente particulière en immigration signée avec le MIDI;

ATTENDU QU'en raison du retrait de la CRÉ de Lanaudière de l'entente spécifique en immigration, l'entente particulière de la Ville de Terrebonne est actuellement menacée;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir afin de maintenir l'entente particulière en immigration de la Ville de Terrebonne avec le MIDI;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin de négocier une nouvelle entente spécifique en immigration entre la Ville de Terrebonne et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

QUE la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soient et sont mandatées à agir à titre de gestionnaire de l'entente.

**CE-2015-196-DEC MANDAT / PROCUREURS / COMPARUTION /
REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
CONSTRUCTION AXIKA INC.**

ATTENDU QUE le 13 février 2015, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant un montant de 2 008 621,10\$, plus intérêts, pour préjudices causés suite au refus d'octroi d'un contrat pour le « déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 3 secteur Terrebonne – option trois (3) ans ou cinq (5) ans » (SA14-9043) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur, pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Dufresne Hébert Comeau avocats pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour supérieure Construction Axika inc. c. Ville de Terrebonne (700-17-011701-157).

CE-2015-197-DEC ADOPTION / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - janvier) au montant de 1 842,35\$ préparée le 11 février 2015.

**CE-2015-198-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 783 553,74\$ préparée le 12 février 2015.

**CE-2015-199-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / CHARGÉ DE PROJET /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer M. Martin Michaud, chargé de projet au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour une période de six (6) semaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'embaucher M. Jean-Guy Raymond à titre de chargé de projet au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 19 février 2015 jusqu'au 2 avril 2015.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Jean-Guy Raymond.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2015-200-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. André Tremblay au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 23 février 2015, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2015-201-DEC PROBATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 9 juillet 2014, le comité exécutif autorisait la nomination de M. Philippe Taillefer à titre de contremaître au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Philippe Taillefer terminera sa période de probation à ce poste le 25 février 2015 et il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Philippe Taillefer soit et est confirmé à titre de contremaître au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2015-202-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / DÉPISTAGE DE
L'AGRILE DU FRÊNE**

ATTENDU QU'il y a lieu de continuer le programme de dépistage de l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la poursuite du programme de dépistage de l'agrile du frêne pour un montant de 19 850\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0062 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 20 841\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0063 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-203-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION DE LA
FONTAINE DU PARC SAINT-SACREMENT POUR UN
(1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services d'entretien et d'opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services d'entretien et d'opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement** ».

**CE-2015-204-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE GRANDES
SURFACES – 4 COUPES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-270-DEC, adoptée le 6 mars 2013, acceptant la soumission de la société 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile) pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes » pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 29 815,04\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9004) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9004 pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes » arrive à échéance le 8 mai 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 30 514,60\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes », et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 26 540,21\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0070 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-205-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
TONTE DES TERRAINS SPORTIFS – 21 COUPES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-271-DEC, adoptée le 6 mars 2013, acceptant la soumission de la société Les Paysagements Lumi-Vert inc. pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes » pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 29 596\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9005) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9005 pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes » arrive à échéance le 7 mai 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 30 290,41\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes », et ce, pour un (1) an, le tout pour une

somme de 26 345,22\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0085 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-206-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS
ANNUELLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-330-DEC, adoptée le 20 mars 2013, acceptant la soumission de la société Frontières Jardins pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 40 040,04\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9017) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9017 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles arrive à échéance le 14 mai 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 40 979,52\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles, et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 35 642,11\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0086 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-207-REC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
TONTE D'ESPACES VERTS 18 COUPES– SECTEUR 1**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 123-03-2013, adoptée le 11 mars 2013, acceptant la soumission de la société Les Entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 120 780,90\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9002 pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » est échue depuis le 31 décembre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 123 614,82\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 », et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 107 514,52\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0065 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-208-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
TONTE D'ESPACES VERTS – 18 COUPES –
SECTEUR II**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-175-DEC, adoptée le 13 février 2013, acceptant la soumission de la société Gazon Rive-Nord inc. pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 59 749\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9003) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9003 pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » est échue depuis le 31 décembre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 61 150,92\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 », et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 53 186,27\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0069 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-209-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES /
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE
RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle biologique des moustiques pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Conseillers Forestiers Roy inc.	1,74	805 974,75\$ t.t.c.
GDG Environnement ltée	1,56	977 281,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 978 437,25\$ (t.t.c.) en date du 2 octobre 2014 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 février 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Conseillers Forestiers Roy inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC.** pour les services professionnels pour le contrôle biologique des moustiques, pour un montant de 701 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0066 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-210-DEC MANDAT / INJONCTION / USAGE NON AUTORISÉ /
LIEU DE CULTE / PARC INDUSTRIEL**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif mandate la firme Deveau avocats pour transmettre une mise en demeure et prendre tous les recours prévus en vertu de l'article 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'encontre du propriétaire, du locataire et de l'occupant, et ce, afin de faire cesser un usage non conforme à savoir un lieu de culte dans une zone industrielle au 3871, rue Pascal-Gagnon à Terrebonne.

**CE-2015-211-DEC PROTOCOLE / ORGANISATION DE LA FÊTE
NATIONALE / CHEVALIERS DE COLOMB DE LA
PLAINE / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour la réalisation de la Fête nationale dans le secteur de La Plaine s'est terminé en 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente dans le cadre de la réalisation de la Fête nationale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans à intervenir entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb de La Plaine concernant l'organisation des festivités entourant la Fête nationale du Québec.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0101 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-212-DEC AMÉLIORATION LOCATIVE / INSTALLATION D'UN
RIDEAU D'AIR / CITÉ DU SPORT**

ATTENDU la facture de 10 204,03\$ (t.t.c.) présentée par Les Complexes sportifs Terrebonne inc. concernant des travaux d'installation de rideau d'air sur la porte coulissante de l'entrée de la Cité du Sport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture présentée par Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 10 204,03\$ (t.t.c.) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libres). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0098 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0099 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 9 318\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation

– excédent de fonctionnement non affecté - surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-721-00-524 (réparation équipements), soit accepté.

**CE-2015-213-REC SOUTIEN AUX ARTISTES ET REGROUPEMENTS
D'ARTISTES / PROGRAMME D'ACQUISITION
D'ŒUVRES D'ART**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 145-03-2014 adoptant le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée à M. François-René Despatis-L'Écuyer pour l'acquisition de son œuvre « Les roses fantômes dans l'atelier » (techniques mixtes sur toile galerie), et ce, pour un montant de 1 300\$ à être pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-698. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0058 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-214-REC SOUTIEN AUX ARTISTES ET REGROUPEMENTS
D'ARTISTES / PROGRAMME DE SOUTIEN ART ET
CULTURE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 144-03-2014 adoptant le « Programme de soutien Arts & Culture » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Artistes ou regroupements d'artistes	Projet	Soutien accordé (t.t.c.)
<i>Programme de soutien à la création</i>		
François-René Despatis-L'Écuyer	Livre-tableau (poèmes et œuvre)	4 500\$
Théâtre Les Ventrebleus	Le somnambule (pièce de théâtre pour les ados)	10 000\$
Stéphane Lagueux et Jonathan L'Écuyer	Laboratoire socioludique (version pour les enfants)	7 750\$
<i>Programme de soutien aux projets et événements spéciaux</i>		
Simon Lacas	Spectacle et exposition	7 000\$
Nouveau Théâtre urbain	Lectures publiques	4 100\$
<i>Programme de soutien à la promotion</i>		
Quatuor des Moulins	Clip vidéo promotionnel	7 770\$
	TOTAL	41 120\$

Qu'un montant de 24 000\$ soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libres) et qu'un montant de 25 000\$ soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2015-0094 et 2015-0095 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0100 soumis par la trésorière au montant de 24 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté – surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697 (programme soutien artistes), soit accepté.

CE-2015-215-DEC DÉFI SANTÉ 5-30 / GRATUITÉ ET PRIX DE PARTICIPATION

ATTENDU l'événement Défi Santé 5-30 favorise la participation active des citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs activités sont offertes gratuitement et en plus un tirage a lieu parmi l'ensemble des participants et qu'un gagnant se mérite une inscription gratuite à une activité offerte par la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'ajout de cinq (5) cartes Aquavantages comme prix lors du tirage suite à l'événement Défi Santé 5-30.

CE-2015-216-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS / DÉFI PIERRE LAVOIE / 2 MAI 2015

ATTENDU la demande faite par la Commission scolaire des Affluents afin d'utiliser le chemin public pour une randonnée de vélo dans le cadre du Défi Pierre Lavoie le samedi 2 mai 2015 de 9h à 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'activité de randonnée de vélo dans le cadre du Défi Pierre Lavoie organisée par la Commission scolaire des Affluents le samedi 2 mai 2015 de 9h à 14h selon le trajet suivant :

9h : à partir du boulevard des Rives, rues de l'Île-de-Mai, de l'Île-des-Lys, de l'Affluent, chemin Saint-Charles, rang Charles-Aubert jusqu'à l'autoroute 640 ;

13h : montée des Pionniers (viaduc de l'autoroute 40), chemin Saint-Charles et montée Dumais ;

Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister la Commission scolaire des Affluents et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2015-217-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 586-1 / PARC-ÉCOLE ARMAND-CORBEIL

ATTENDU QUE le conseil adoptait, lors de sa séance tenue le 20 janvier 2004, le règlement d'emprunt numéro 586 décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique et d'éclairage du terrain de soccer à surface naturelle au parc-école Armand-Corbeil et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 030 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 586 afin d'ajouter à l'objet du règlement des travaux de réaménagement du terrain de balle, du terrain de pétanque et de la construction d'une patinoire permanente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 586-1 amendant le règlement numéro

586 afin d'ajouter à l'objet du règlement des travaux de réaménagement du terrain de balle, du terrain de pétanque et de la construction d'une patinoire permanente pour remplacer celle déjà existante au parc-école Armand-Corbeil et de diminuer le montant de l'emprunt autorisé de 85 500\$ afin de le porter de 2 964 700\$ à 2 879 200\$.

**CE-2015-218-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AMÉNAGEMENT
DU PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 353-07-2014, adoptée le 7 juillet 2014, acceptant la soumission de la société Construction Vert Dure inc. pour des travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière pour un montant de 2 075 649\$ (taxes en sus) (SA14-6026);

ATTENDU QUE la firme BC2 inc. a présenté la demande de changement numéro 3 pour un excédent de coûts totalisant une somme de 176 107,23\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif approuve la demande de changement numéro 3 émise par la firme BC2 inc. pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 153 170,02\$ (taxes en sus) à la société Construction Vert Dure inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0090 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction du génie et projets spéciaux et la Direction du loisir et vie communautaire, soit et est mandatée pour évaluer la responsabilité civile des intervenants au dossier et les recours juridiques qui pourraient en découler et qu'un rapport soit déposé au comité exécutif à cet effet.

**CE-2015-219-REC PROLONGATION / SERVICES DE RÉSEAU DE
RADIOCOMMUNICATION P16 / BELL MOBILITÉ
RADIO (BMR)**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 810-12-2004, adoptée le 13 décembre 2004, acceptant la soumission de la société Bell Mobilité Radio pour des services de communications hertziennes – Ville de Terrebonne et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour un montant annuel de 171 603\$ pour les infrastructures et le service, sur une période de dix (10) ans, et un montant annuel de 196 608,60\$ pour les équipements (SOU-2004-88) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce contrat pour une période de cinq (5) mois ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la prolongation du contrat intervenu avec la société Bell Mobilité Radio concernant les services de communications hertziennes – Ville de Terrebonne et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour les infrastructures et le service et pour les équipements, et ce, pour une période de cinq (5) mois, pour un montant de 127 290,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de

disponibilité de crédits no 2015-0084 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-220-DEC RENOUELEMENT / CONTRAT D'ENTRETIEN ET
DE SOUTIEN / APPLICATIONS POUR MODULES
D'ÉVALUATION FONCIÈRE / 2015**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme PG Solutions pour l'entretien et le soutien des applications « CESA » (rôle d'évaluation) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le tout pour un montant n'excédant pas 56 080\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0034 émis par la trésorière est joint à la présente.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 29 janvier 2014.

CE-2015-221-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire